



Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Des S.A.G.E. pour le bassin versant de l'Aude



Préserver
les milieux aquatiques
et garantir les usages
respectueux de
la ressource en eau

**Les 3 SAGE du bassin
versant de l'Aude**
Basse Vallée
Haute Vallée
Fresquel



Edito



L'eau est un bien rare, de plus en plus précieux. Les 3 SAGE audois témoignent d'une volonté de l'ensemble des élus et de la population d'œuvrer plus loin en organisant l'avenir.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de satisfaire les besoins en eau tout en améliorant la qualité des milieux aquatiques. Volonté commune d'autant plus exemplaire que la création d'un SAGE nécessite une longue démarche de concertation locale et engage tous les partenaires sur des objectifs partagés. Les SAGE de la Basse Vallée, de la Haute Vallée et du Fresquel couvrent près de 3 500 km² du bassin versant de l'Aude. Ils ont la particularité de prendre en compte les spécificités de chacun des territoires concernés.



Aux côtés des élus, le SMMAR accompagne, anime et coordonne.

Dans le cadre de sa mission, le SMMAR vous accompagne dans toutes les démarches techniques, administratives, ainsi que dans les études de terrain et l'organisation des réunions nécessaires à chaque étape de la mise en place d'un SAGE. Les animateurs du SMMAR sont à vos côtés pour coordonner la mise en œuvre des actions et harmoniser les stratégies des SAGE sur l'ensemble du bassin versant.

Cette plaquette d'information présente les SAGE du bassin versant de l'Aude, les enjeux de chacun. Nous souhaitons qu'elle incite les acteurs à poursuivre leur mobilisation à travers les Commissions Locales de l'Eau (CLE).

Pierre-Henri Ilhes
Président du SMMAR



Qu'est ce qu'un SAGE ?

Un SAGE est un outil local de planification qui organise une gestion globale et équilibrée de l'eau dans l'**intérêt général**. Élaboré à l'échelle d'un bassin hydrographique formant une **unité cohérente**, un SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau d'un périmètre défini : eaux superficielles et souterraines, écosystèmes et zones humides. Il prend la forme d'un document de référence, réglementaire, opposable aux tiers (Loi sur l'eau de janvier 1992 et décembre 2006).

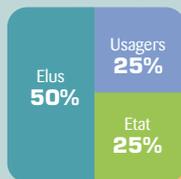
Pourquoi un SAGE ?

La création d'un SAGE correspond à une volonté générale de mener une politique dynamique et cohérente pour **préserver les ressources en eau** d'un territoire et en garantir un usage plus respectueux. Une **stratégie sur 10 ans** est définie, sur la base d'objectifs communs, afin de mieux gérer les milieux aquatiques et leurs différents usages par les utilisateurs.

Qui participe à la création d'un SAGE ?

Les acteurs locaux : les élus des **collectivités locales** (Conseil Régional, Conseils généraux, maires, présidents d'EPCI) et les **usagers** (associations, professionnels, particuliers...).

Les **services de l'Etat** : DIREN, Agence de l'Eau, DDEA, DDJS, DDASS, ONEMA, ONF, DRIRE... et la Préfecture.



CLE

Les 3 SAGE

DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE



Territoire du bassin versant du FRESQUEL

Territoire de la HAUTE VALLÉE DE L'AUDE

Territoire de la BASSE VALLÉE DE L'AUDE



SAGE Basse Vallée



SAGE Haute Vallée



SAGE du Fresquel

Le territoire de la BASSE VALLÉE

Sur 1 166 km², le périmètre du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude englobe 44 communes, dont 30 dans l'Aude et 14 dans l'Hérault.

Environ 120 000 personnes vivent sur ce territoire découpé en 11 cantons sur 2 départements de la région Languedoc-Roussillon.

Les deux éléments majeurs sur ce périmètre sont :

- la configuration de la partie aval du fleuve qui domine la plaine,
- la densité de la population (importantes zones urbaines, afflux de population saisonnière sur le littoral).

D'autres spécificités caractérisent le territoire :

- une frange littorale de 36 km et des lagunes d'eau saumâtre,
- des cours d'eau à régime torrentiel,

- le Canal du Midi et de nombreux canaux agricoles,
- des étangs et des zones humides d'eau douce.

Les enjeux essentiels du SAGE

- Protéger les lieux habités contre les crues.
- Préserver et économiser les ressources en eau.
- Harmoniser des usages très diversifiés : l'alimentation en eau potable du littoral (très dépendante de la Vallée de l'Orb), la viticulture en phase de mutation et les usages traditionnels : pêche lagunaire, chasse au gibier d'eau...
- Préserver les zones humides et améliorer la qualité des eaux.

Animateur SAGE : Laurent TRIADOU
04 68 65 14 40 - sage.bva@wanadoo.fr

Le territoire de la HAUTE VALLÉE

Sur 1 300 km², le périmètre du SAGE de la Haute Vallée englobe 104 communes, dont 89 dans l'Aude, 9 en Ariège et 6 dans les Pyrénées-Orientales. Environ 34 000 personnes vivent sur ce territoire découpé en 11 cantons sur 3 départements et 2 régions. Le territoire varie entre des sommets, des plateaux et des vallées encaissées jusqu'à des gorges pittoresques.

Sur ce périmètre se croisent de multiples problématiques liées à :

- des milieux aquatiques diversifiés mais fragiles et parfois menacés,
- des secteurs d'intérêt écologique et paysager remarquables (zones humides, ripisylves, milieu souterrain...),
- un contexte géomorphologique et un régime climatique propices aux crues mais aussi à la sécheresse,
- des cours d'eau artificialisés par des ouvrages hydro-électriques nombreux,

- un paysage façonné par une agriculture extensive et une couverture forestière dominante,
- un cadre prisé pour de nombreux loisirs en lien avec la ressource en eau.

Les enjeux essentiels du SAGE

- La qualité des milieux.
- La lutte contre le risque inondation.
- Harmoniser les différents usages de la ressource (ski, sports d'eau vive, hydroélectricité, irrigation, eau potable, pêche, chasse, randonnée, baignade, thermalisme, spéléologie).
- Une meilleure connaissance de la ressource en eau.
- La sensibilisation des usagers sur la gestion de l'eau, son économie, sa qualité, son partage.

Animatrice SAGE : Marielle JEAN
04 68 69 37 30 - sagehva@orange.fr

Le territoire du bassin versant du FRESQUEL

27 cours d'eau principaux, 71 communes, environ 75 000 habitants. Le bassin versant du Fresquel (940 km²) s'étend de Carcassonne (à l'est) au seuil de Naurouze (à l'ouest) et de la limite du partage des eaux de la Montagne Noire (au nord) au Razès (au sud).

Le bassin du Fresquel est caractérisé par :

- une forte majorité de communes rurales et de terrains agricoles,
- de vastes surfaces présentant des intérêts écologiques (Montagne Noire), parcourues de cours d'eau de très bonne qualité,
- l'artificialisation importante de certains cours d'eau et des milieux aquatiques très dégradés,
- des transferts hydrauliques conséquents et une profonde artificialisation des écoulements visant à

satisfaire les nombreux usages (navigation sur le Canal du Midi, irrigation, adduction d'eau potable).

Les enjeux essentiels du SAGE

- Améliorer la qualité des eaux.
- Les fonctionnalités environnementales du Fresquel et de l'ensemble de son bassin versant.
- La protection des zones à risque contre les crues.
- Trouver un équilibre entre les usages afin de mieux les garantir, dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques.

Animateur SAGE : Gilles LORENTE
09 62 15 32 21 - sagefresquel@yahoo.fr

Coordination inter-SAGE : l'action du SMMAR

• Accompagner les projets

Dès l'émergence du projet, le réseau des techniciens du SMMAR prend en charge l'animation, l'information des différents acteurs, la maîtrise d'ouvrage des études, la rédaction des dossiers... Il s'agit de fédérer et de coordonner l'ensemble de la démarche d'élaboration du SAGE.

• Animer la commission inter-SAGE

Le SMMAR anime la commission inter-SAGE qui coordonne l'action des SAGE sur l'ensemble du bassin

versant de l'Aude et veille à la bonne articulation de leurs stratégies, en fonction des problématiques propres à chaque périmètre. Il s'agit d'identifier les enjeux dépassant le périmètre administratif de chacun des SAGE et de proposer des programmes d'action cohérents. Cette coordination intéresse également les SAGE situés dans les secteurs limitrophes au bassin versant de l'Aude pour lesquels des transferts d'eau sont réalisés (SAGE Thoré-Agout, SAGE Orb, projet sur Hers-mort Girou, etc).



Comment la CLE élabore le SAGE ?



Elaborer un bon SAGE **exige du temps** et passe par 3 étapes durant lesquelles se succèdent des phases d'étude, d'information, de concertation et d'approbation :

Les grandes étapes

① Etape préliminaire

Elle consiste à définir le périmètre et à constituer la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**.



② Etape d'élaboration

Conduite en concertation entre tous les acteurs, elle est consacrée à l'état des lieux, au diagnostic, à la définition de préconisations d'actions et du règlement ; d'un scénario et d'une stratégie jusqu'à l'approbation par l'Etat.

Usage

③ Etape de mise en œuvre

Elle marque le lancement des différentes actions et leur suivi.



Tout savoir sur le SAGE

QUESTIONS / RÉPONSES

Le SAGE est un outil financier : FAUX

Le SAGE est un document de planification, la CLE est un organe de concertation. Ni l'un ni l'autre ne vote de budget.

Le document SAGE a une durée limitée : VRAI

Le document SAGE planifie la gestion globale de l'eau à l'horizon de 10 ans.

Le SAGE est une initiative locale : VRAI

Le SAGE est le résultat d'une concertation locale.

Le SAGE est élaboré sur un territoire cohérent : VRAI

Le périmètre d'un SAGE est une unité de territoire cohérente : bassin versant, organisation, limites administratives, etc.

La CLE est chargée de l'élaboration du SAGE : VRAI

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est le centre de débats et d'arbitrage. Elle est l'organe de réflexion et de décision. Ses missions sont l'élaboration et le suivi du SAGE.

Le SAGE va régler tous les conflits : FAUX

Le SAGE ne va pas du jour au lendemain régler tous les conflits autour de la gestion de l'eau. Cependant, il définit des règles communes de gestion de la ressource en eau en tenant compte des différents usages existants.

Le SAGE traite de la gestion GLOBALE de l'eau : VRAI

Le SAGE est un outil local de planification pour la mise en œuvre d'une gestion globale et équilibrée de l'eau dans l'intérêt général.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un cadre de référence pour les SAGE : VRAI

Les SAGE doivent être compatibles avec le SDAGE Rhône Méditerranée et Corse (RM et C).

Chaque SAGE est indépendant : VRAI

Chaque SAGE a son périmètre, sa CLE et ses préconisations déterminés. La cohérence entre SAGE d'un même bassin versant est nécessaire.

Le SAGE a une portée juridique importante : VRAI

La loi sur l'eau du 30/12/2006 renforce l'outil SAGE : il est opposable aux administrations et soumis à enquête publique.

Le SAGE prend en compte les enjeux environnementaux : VRAI

Le SAGE identifie et organise la gestion des milieux aquatiques en équilibre avec les usages présents sur le territoire.

La mise en place du SAGE exige du temps : VRAI

Au regard de la complexité des thèmes abordés, des enjeux, des besoins et des attentes de chacun des membres de la CLE, des consensus nécessaires afin que les orientations et les règles débattues soient décidées et adoptées par le plus grand nombre, un SAGE exige du temps.

Le SAGE crée une nouvelle loi : FAUX

Le SAGE est une application de la loi déclinée au niveau local. Il s'appuie sur la réglementation existante avec laquelle il doit être compatible.

La CLE peut être maître d'ouvrage : FAUX

La CLE ne peut pas être maître d'ouvrage car elle n'a pas de personnalité juridique.

Le SAGE est un outil pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE): VRAI

Le SAGE contribue à l'atteinte des objectifs fixés par la DCE en précisant et en planifiant les règles et les préconisations nécessaires à cet effet.